

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **JEUDI 25 novembre 2021**, sur la plateforme Zoom, à 19:15, présidée par madame Anne-Marie Robitaille, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania RAOUB
au Trésor-du-Boisé		Madame Fatou DIOP
Beaconsfield	Absente	Madame Élisabeth HUART
Beau-Séjour	Absente	Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle	Absente	Madame Nassima BOUFENIK
Cardinal-Léger		NIL
Catherine-Soumillard		Madame Nadine GUERTIN
Cavelier-De-LaSalle		Madame Hala JAWLAKH
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Madame Marie-Ève BRUNET-KITCHEN
Collège Saint-Louis	Absente	Madame Yamina SIDANE
Dalbé-Viau		Madame Jessica TALBOT
de la Mosaïque		Madame Sharon GO
de la Traversée		PAS DE CÉ
de l'Altitude		Madame Mireille-Sandrine CHIAMO-MONTCHEU
de l'Odyssée	Absent	Monsieur Benoît LEFEBVRE
de l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde DJABIA-GOMIS
des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
des Berges-de-Lachine		Madame Françoise MICHAUD
des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
des Découvreurs		Madame Hind CHAKIR
des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
des Marguerite		Monsieur Alexandre EYQUEM
des Saules-Rieurs	Absente	Madame Myriam MÉNARD
des Sources	Absent	Monsieur Purmanand NILMADHUB
Dollard-des-Ormeaux		Monsieur Steeve NADON
Dorval-Jean-XXIII	Absent	Monsieur Othman HABLANI
du Bois-de-Liesse		NIL
du Bout-de-l'Île		Monsieur Simon MARTINEAU
du Grand-Chêne		Madame Martha CADIEUX
du Grand-Héron		Monsieur Michel-André VALLIÈRES-NOLLET
du Petit-Collège	Absent	Monsieur Frédéric DUBÉ
du SAS		NIL
Édouard-Laurin	Absent	Monsieur Dan NGUYEN
Émile-Nelligan		Madame Bernadette DIEDHIOU
Enfants-du-Monde		Monsieur Yassine HAOUARI
Enfant-Soleil		Madame Marie-Carmène JUSMA
Félix-Leclerc	Absente	Madame Sanaz SALEHI
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond	Absente	Madame Tina MONTREUIL
Harfang-des-Neiges	Absente	Madame Caroline BEDROS
Hébert		Monsieur Louis BOURGEAULT
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest		NIL
Île-des-Soeurs	Absente	Madame Catherine BRETON
Jacques-Bizard	Absent	Monsieur Jean-François GAGNÉ
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou		Monsieur Abdelmoutalib LACHEHAB EL IDRISSE
Jonathan		Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
John-F. Kennedy	Absente	Madame Tanya SIMKUS
Joseph-Henrico		NIL
Katimavik	Absente	Madame Marta CRUZ
Lajoie	Absente	Madame Catherine PARÉ
Lalande		Madame Marie-Hélène HOFBECK

Laurendeau-Dunton		Monsieur Guillaume LEFEBVRE
Laurentide		NIL
L'Eau-Vive	Absent	Monsieur Presley TCHOVA TAKWI
Lévis-Sauvé		Madame Pascale LIDJI
Marguerite-Bourgeois		Monsieur Stefan MIZERA
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard	Absente	Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont		Madame Monica FARAG
Notre-Dame-de-la-Garde		Monsieur Yohann DERICKXSEN
Notre-Dame-de-la-Paix		Madame Geneviève LAJEUNESSE
Notre-Dame-de-Lourdes	Absente	Madame Zineb MDAGHRI
Notre-Dame-des-Rapides		Madame Julie HURTUBISE
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes		Madame Marie-Frédérique BIRON
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont	Absente	Madame Carole MEKOUDJOU
Paul-Jarry		Madame Roxanne ROUSSEL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR
Philippe-Morin		Madame Aurora BETANCOURT-CASTRO
Pierre-Laporte		Madame Hajar ELHOUBBI
Pierre-Rémy		Madame Ghyslaine NDUWIMANA
Pointe-Claire		Madame Audray PROVOST-MÉNARD
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Monsieur Michel KHOUDAY
Saint-Clément-Ouest		Madame Ping LU
Sainte-Catherine-Labouré		Madame Cindy MURPHY
Sainte-Genève-Ouest		NIL
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Madame Marie-France CARON
Saint-Gérard	Absent	Monsieur Philippe GRENARD
Saint-Germain-d'Outremont	Absent	Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent		Madame Rose-Joséphine NGO-MBENOUN
Saint-Louis	Absente	Madame Laura GARCIA
Saint-Luc	Absente	Madame Thiri-Kay KHINE
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes	Absente	Madame Valérie ASSELIN
Très-Saint-Sacrement	Absente	Madame Valérie BERTHIAUME
Victor-Thérien		Madame Emily HOUSTON ST-MARTIN

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Laurentide	Absente	Madame Gaël BICHOTTE
de l'Odysée		Madame Katherie ROCHETTE
Beau-Séjour	Absente	Madame Nathalie VASSILAROS
John-F.-Kennedy		Monsieur Gnahoua ZOABLI

AUTRES PRÉSENCES

Monsieur Ghislain Laporte, substitut, école Cavelier-De-LaSalle
 Madame Pascale Lidji, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Mélissa Pilon, substitut, école Chanoine-Joseph-Théorêt
 Madame Claire Noël, substitut, Collège-Saint-Louis
 Madame Raymonde Gomis, substitut, CCSÉHDAA
 Monsieur Éric Mathieu, substitut, école des Sources
 Madame Magdalena Faye, substitut, école du Petit-Collège
 Madame Valérie Maisonneuve, substitut, école Édouard-Laurin
 Madame Cindy Rompré, substitut, école Gentilly
 Madame Geneviève Goupil, substitut, école Jacques-Bizard
 Madame Scindya de Barros, substitut, école Lévis-Sauvé
 Madame Nathalie Picard, substitut, école Marguerite-Bourgeois
 Madame Lucie Moulet, substitut, école Monseigneur-Richard
 Madame Anne-Maxime Dagenais, substitut, école Saint-Louis
 Madame Julie Harnois, substitut, école Terre-des-Jeunes

Public

Aucun membre du public n'assiste à la rencontre.

Autres présences

Monsieur Paul St-Onge, DGA (Centres d'éducation des adultes Centres de formation professionnelle) et monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, assistent également à la rencontre.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 18.

Madame Anne-Marie Robitaille, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence. Elle souligne la visite de monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint du CSSMB.

1. PAROLE DU PUBLIC

Aucun membre du public n'assiste à la rencontre.

2. MOT DES DGA

Monsieur Paul St-Onge, directeur général du CSSMB, se présente, salue les membres du CP et les remercie pour leur accueil.

Monsieur le DGA remercie les membres du CP pour leur implication au sein du CSSMB. Il dit penser qu'elle est importante pour les enfants, pour le CSSMB et pour le système public québécois. Il ajoute qu'il est sain de voir les parents s'investir, s'engager et poser des questions.

Monsieur St-Onge énumère ses expériences au sein du CSSMB pour le bénéfice des membres qui ne le connaîtraient pas. Il a rejoint le CSSMB en 2000 et a œuvré à la direction au primaire, au secondaire et à la formation des adultes. Monsieur St-Onge amorce sa septième année à la direction générale.

Monsieur le DGA répond aux questions lui ayant été soumises avant la tenue de la rencontre.

En référence à un article paru dans le journal La Presse, il a été demandé à monsieur St-Onge de donner quelques explications sur les outils utilisés pour mesurer le plomb dans l'eau dans les écoles du CSSMB (<https://www.lapresse.ca/actualites/2021-10-30/plomb-dans-l-eau-des-ecoles/des-donnees-contestees-par-l-ordre-des-chimistes-du-quebec.php>). Monsieur le DGA soutient que le CSSMB a respecté le protocole du ministère de l'Éducation. L'appareil utilisé, de la marque *Extech*, est calibré par la compagnie ITM Instruments Inc. Monsieur St-Onge mentionne qu'il s'agit du même type d'appareil que celui utilisé par les syndicats. Le CSSMB a procédé à la prise des mesures de concert avec eux. L'ensemble des points d'eau a été recensé. Les interventions qui devaient être faites ont été réalisées et on avance dans l'installation des filtres. En date du 24 novembre dernier, toutes les corrections avaient été apportées aux fontaines qui avaient un enjeu à P30 (prise d'eau après avoir laissé couler l'eau 30 secondes). Dans le cas contraire, elles seraient condamnées. Monsieur St-Onge ajoute que 72% des fontaines avec l'installation du filtre, à P0 (prise d'eau dès l'ouverture du robinet), sont également conformes. Monsieur le DGA soutient que les autres ne sont pas encore ouvertes et le CSSMB travaille à respecter les normes.

Monsieur St-Onge mentionne qu'il lui a été demandé de fournir un bilan récapitulatif des cas de COVID-19. En date du 25 novembre 2021, 657 cas ont été déclarés depuis le début de l'année scolaire (450 élèves du primaire, 133 élèves du secondaire et du secteur de

l'éducation des adultes incluant la formation professionnelle, 74 membres du personnel). Monsieur le DGA indique que 1 845 élèves ont dû être isolés (certains par mesure préventive). 85 groupes ont été fermés et 47 employés ont été isolés. Monsieur St-Onge mentionne que le CSSMB transmet tous les jours le nombre de cas déclarés dans ses établissements au ministère de l'Éducation. Celui-ci publie l'état de la situation de façon régulière sur son site web. Monsieur le DGA indique que 44 cas ont été diagnostiqués dans la semaine du 13 au 19 novembre 2021 (38 élèves et 6 employés).

Monsieur St-Onge signale avoir reçu une question lui demandant si le CSSMB a émis une directive voulant que ne soient plus communiqués les cas de COVID-19 aux parents des écoles. Il répond que les lettres sont acheminées aux parents, à la suite d'enquêtes menées conjointement par le CSSMB et la Santé publique, conformément aux consignes de cette dernière. C'est la Santé publique qui donne les noms des parents que le CSSMB doit contacter en fonction du niveau de risque considéré soit léger, soit modéré.

Un délégué mentionne que la période d'examens d'admission aux écoles secondaires est très difficile pour les parents et les élèves. Il soutient que le stress augmente après les examens parce que les écoles ne donnent pas les résultats aux mêmes moments. Il ajoute que beaucoup d'enfants acceptent une place dans le premier programme qui les accepte même s'il s'agit de leur deuxième ou de leur troisième choix. Le délégué exprime que cela exacerbe les listes d'attente. Il demande si le CSS pourrait envisager l'utilisation d'un système commun pour une gestion d'admission par tour, comme le système STRAM pour gérer l'admission aux cégeps. Monsieur St-Onge répond que ce n'est pas du tout envisagé au CSSMB. Le CSS veut tendre le plus possible vers des études de dossier. Il préconise d'étudier le dossier de l'élève au niveau scolaire et au niveau de la lettre de motivation et de présentation qu'il doit soumettre pour rentrer dans des programmes spécifiques. Monsieur le DGA ajoute qu'il n'y a pas eu d'examens d'admission depuis l'apparition de la COVID-19 comme auparavant. Le CSSMB faisait affaires avec la firme Brisson et Legris. Dans les dernières années, les examens se tenaient en même temps à l'école secondaire des Sources et au Collège Saint-Louis. Par la suite, les élèves ayant obtenus les meilleurs résultats pouvaient choisir d'aller au Collège Saint-Louis en premier lieu, puis d'aller dans un Programme d'étude internationales (PEI) des autres écoles du CSSMB. Monsieur St-Onge précise que ce ne sont pas des écoles ayant un statut particulier (240) comme le Collège Saint-Louis mais ce sont des écoles qui présentent parfois un profil particulier, entre autres comme à l'école secondaire des Sources. Monsieur St-Onge soutient qu'une institution dotée d'une concentration en musique, par exemple, aura évidemment une attente envers un enfant ayant terminé son primaire et désirant la fréquenter. Celui-ci devra maîtriser le niveau de base d'un instrument donné et ne pourra pas être admis dans le programme de musique d'une école secondaire s'il n'a jamais touché à la musique. Monsieur le DGA évoque l'exemple de l'équipe de basketball élite de l'école secondaire Saint-Laurent. Il relate qu'un élève pourra rentrer à l'école secondaire Saint-Laurent dans la concentration sports mais que cela ne signifie pas qu'il percera l'équipe élite de basketball.

Monsieur St-Onge indique qu'il lui a été demandé ce qui est prévu, dans le contexte des fêtes de fin d'année, pour les enfants en quarantaine advenant que les dispositions sanitaires perdurent et si les professeurs pourront transmettre le travail vu en classe aux parents via les applications habituelles afin que les enfants le fassent à la maison comme au début de la pandémie. Monsieur le DGA confirme que le CSS s'attend à voir beaucoup d'enfants visiter leurs proches à l'étranger durant les fêtes de fin d'année. Il souligne que cela demeure un choix des parents et que les enseignants, déjà surchargés, n'ont pas à veiller à la récupération de l'élève et à s'assurer qu'il n'a pas pris de retard durant son absence. Il ajoute que l'élève a la responsabilité d'aller voir ses amis et son enseignant pour les questionner. Cela étant dit, monsieur St-Onge déclare qu'on sait que, dans la pratique plusieurs enseignants, vont donner du matériel avant que l'élève ne quitte. Il peut le faire sur une base volontaire mais cela ne peut pas être obligatoire. Il s'agit de la position du CSS qui doit également tenir compte du respect des conventions collectives.

Un délégué a émis le commentaire à monsieur St-Onge que le mode actuel d'inscription aux activités et de paiement de la journée pédagogique au SDG est trop traditionnel. Il lui a demandé s'il existe un moyen de passer à l'inscription électronique et au paiement en ligne. Monsieur le DGA répond que le CSS est un peu tributaire de ses fournisseurs informatiques. C'est la GRICS qui fournit principalement les différents logiciels dans le réseau scolaire. Il mentionne qu'il est possible d'effectuer son paiement en ligne pour le SDG, comme il est possible de le faire pour la facturation quotidienne dans l'état de compte du parent, si des tarifs sont liés à une activité durant une journée pédagogique. 92% des parents utilisent le paiement en ligne. Cependant, c'est impossible au niveau des inscriptions. Compte-tenu des contraintes du logiciel *Mozaik* aucun module n'a été programmé pour ce type d'activité. Malheureusement, on doit prendre les présences et procéder aux inscriptions selon les modalités locales. Il est demandé à monsieur St-Onge si le logiciel *Mozaik* sera éventuellement développé. Il répond que cela risque peut-être de prendre un peu de temps au rythme de développement des différentes applications de la GRICS. Cependant, monsieur St-Onge dit savoir que le CSS s'informe présentement pour voir s'il d'autres organisations ne l'auraient pas développé, auquel cas on en ferait l'acquisition.

Monsieur le DGA signale qu'il lui a été demandé s'il est toujours possible à un harceleur, de sévir une fois par an sans conséquence du CSSMB et si des changements ont été apportés ou sont en voie de l'être. Monsieur St-Onge souligne que cette question découle d'un article ayant été publié dans le journal La Presse. Il déclare ne pas vouloir s'embarquer dans ce cas spécifique. C'est confidentiel et beaucoup d'éléments ont été véhiculés dans les médias. Monsieur St-Onge clame que c'est clairement inacceptable. Il soutient que le CSSMB a appliqué les lois des normes du travail à la lettre dans ce dossier. Il ajoute qu'il s'agit malheureusement des diverses étapes nécessaires à franchir en fonction du comportement de l'employé à la suite de sanctions et du délai des infractions qui sont parfois « synchronisées ». Il répète que c'est inacceptable mais qu'on doit respecter la loi sur les normes du travail. Il mentionne ne pas avoir vu énormément de congédiements depuis qu'il fait partie de l'organisation. Monsieur le DGA relate que le cas ayant été médiatisé a néanmoins mené à un congédiement mais qu'il n'est pas simple d'en arriver là. Il soutient qu'on ne pourra jamais arriver à notre visée ultime si on ne suit pas l'ensemble des règles liées à cette loi. Monsieur St-Onge dit savoir que des modifications ont été apportées à la loi sur les normes du travail. On verra au fil de la jurisprudence si on aura davantage de leviers. Il ajoute que la société a des attentes beaucoup plus élevées, avec raison, à l'égard de ces comportements mais que la présomption d'innocence et le droit à une personne de s'amender doivent aussi exister.

Il a été demandé à monsieur le DGA comment va fonctionner la vaccination dans les écoles pour les enfants de 5 à 11 ans. Monsieur St-Onge mentionne qu'il est possible de prendre rendez-vous sur Clic Santé et d'aller dans les centres de vaccination depuis le 24 novembre. Au CSSMB, l'opération dans les écoles primaires débutera le 1^{er} décembre. En gros, il y a deux façons de prendre rendez-vous. Il y a un premier rendez-vous, sur Clic Santé, pour les enfants qui pourront se faire vacciner seuls avec l'autorisation du parent mais sans sa présence durant la journée qui sera prévue. Monsieur St-Onge ajoute qu'on comprend que cela ne se fera pas le 1^{er} décembre dans toutes les écoles du CSSMB mais dans plusieurs d'entre elles. Si un parent tient absolument à accompagner son enfant à l'école pour la vaccination, il sera possible de le faire après les heures de classe, de 16 heures à 18 heures, durant la même journée de vaccination. Chaque école aura une journée de vaccination. Les inscriptions devront être effectuées jusqu'à 72 heures avant la date qui sera communiquée. Les précisions seront fournies par les directions concernées. Le CIUSSS concerné pourra prévoir le personnel et les doses nécessaires pour vacciner les enfants. Il est demandé quelles seront les écoles ciblées. Monsieur St-Onge répond que cela comprend toutes les écoles liées au CIUSSS de l'Ouest qui inclut LaSalle et Lachine. Monsieur le DGA dit croire, avec un petit bémol, que toutes les écoles offriront également ce service dans Saint-Laurent. Monsieur St-Onge souligne qu'il y a davantage un enjeu au niveau de Verdun. En ce qui concerne Outremont, monsieur le DGA, préfère ne pas s'avancer car le tout est séparé en fonction des CIUSSS et ses collègues ont travaillé sur ce dossier. Il déclare que la très grande majorité des écoles offriront le service de la

vaccination. C'est la volonté et le mot d'ordre de la Santé publique nationale. Il y a des enjeux liés au CIUSSS desservant Verdun au niveau du personnel et de la logistique. Le CSSMB pousse très fort pour que toutes les écoles soient desservies. Monsieur le DGA dit ne pas penser que cela soit encore le cas à ce jour. Pour la petite histoire, l'année dernière le CIUSSS de l'Ouest ne voulait pas aller dans toutes les écoles secondaires. Le CSSMB avait fait des demandes assez fermes et le tout avait été médiatisé. Finalement, le CIUSSS de l'Ouest collabore et va le faire dans toutes les écoles.

Il est demandé à monsieur le DGA si les enfants fréquentant des écoles non ciblées pourront aller se faire vacciner dans une autre école. Monsieur St-Onge répond que ce n'est pas ce qui est prévu. Ils iraient au site de vaccination déterminé. Il soutient que de vacciner l'ensemble des enfants durant la même journée va poser défi dans certaines écoles plus grosses que d'autres. Monsieur le DGA ajoute que ce n'est pas encore complètement arrêté pour Verdun où il y a un peu plus d'enjeux.

Il est demandé à monsieur St-Onge si la vaccination des autres vaccins traditionnels, non reliés à la COVID-19, des élèves de 4^{ème} année se fera également. Il mentionne ne pas avoir la réponse à cette question. Il indique qu'il pourra faire un suivi auprès du secrétaire du Comité de parents pour qu'il communique cette réponse aux membres.

Il est demandé à monsieur le DGA s'il y aura des conséquences ou un changement pour l'enfant que le parent décide de ne pas faire vacciner. Monsieur St-Onge répond que le CSSMB va respecter le choix des parents. Il soutient ne pas avoir d'information laissant penser qu'il y aurait un double traitement pour les enfants non vaccinés. Ce n'est pas non plus ce qui a été entendu de la part du gouvernement. On sent beaucoup de respect pour le libre choix des parents. Au secondaire, il y a des écoles dont plus de 90% des élèves ont reçu deux doses. Il n'y a pratiquement plus de cas de COVID-19 au secondaire actuellement. Monsieur le DGA encourage les parents à bien se documenter, à y réfléchir et à faire vacciner leurs enfants tout en affirmant que leur choix sera assurément respecté.

Monsieur le DGA indique qu'une question lui a été posée au sujet du traitement des dons des parents d'un enfant pour la classe de ce dernier. Sachant que le but premier pour le parent est d'augmenter l'expérience de son enfant à l'école, il a été demandé ce qui est fait pour éviter les semblants de conflits d'intérêt. Monsieur St-Onge mentionne que les dons, de manière générale, sont faits au CÉ (article 94 de la LIP) qui va les collecter dans le fonds de destination spéciale qui est créé à cette fin. Ensuite, c'est le CÉ qui convient des modalités de répartition dans l'école en fonction des projets et des priorités. Il n'est pas prévu, dans la Loi sur l'instruction publique, qu'un parent donne directement de l'argent à une classe donnée.

Il est demandé à monsieur St-Onge de donner des précisions sur le processus visant à changer les filtres à eau des écoles. Monsieur le DGA mentionne qu'il est certain que la direction d'école n'aura pas à gérer la pérennité des filtres. Ce sera certainement le CSS qui prendra en charge l'entretien des filtres comme c'est lui qui prend en charge l'entretien annuel des fournaies, des systèmes d'incendie ou des extincteurs. Ce sont des contrats de service sur une base annuelle. Il ajoute que la rigueur sera de mise pour assurer les suivis.

Avant de quitter, monsieur St-Onge remercie à nouveau les membres du Comité de parents pour leur engagement et dit espérer avoir le plaisir de les rencontrer en personne à l'occasion de sa prochaine visite.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/21-11/01)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guillaume Lefebvre et RÉSOLU à l'unanimité, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

(Proposé par monsieur Guillaume Lefebvre - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DES DGA**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 28 OCTOBRE 2021**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 4 OCTOBRE 2021**
- 6. CONSULTATION**
 - 6.1. Écoles Cardinal-Léger, du Grand-Héron, du Bois-de-Liesse et Notre-Dame-de-la-Paix – Ouverture de groupes de maternelle 4 ans (retour : 15 novembre 2021)
 - 6.1.1. Mot du sous-comité de consultation
 - 6.1.2. Résolution
 - 6.2. École Guy-Drummond – Demande d'approbation au ministre de l'Éducation du Québec en vertu de l'article 240 de la LIP – École établie aux fins d'un projet particulier (retour : 16 décembre 2021)
 - 6.2.1. Résolution
 - 6.3. École Jonathan - Demande d'approbation au ministre de l'Éducation du Québec en vertu de l'article 240 de la LIP – École établie aux fins d'un projet particulier (retour : 16 décembre 2021)
 - 6.3.1. Résolution
 - 6.4. Maternelle 4 ans – Addenda à la Politique de transport des élèves (retour : 16 décembre 2021)
 - 6.4.1. Mot du sous-comité de consultation
 - 6.4.2. Résolution
- 7. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 7.1. Congrès annuel en ligne de l'Institut TA (23 au 25 mars 2022)
 - 7.2. Rencontre des présidences et vice-présidences des CP à la FCPQ (4 novembre 2021)
 - 7.3. Allocation pour frais de déplacement et de gardiennage (projet de résolution)
 - 7.4. Plomb dans l'eau des écoles
 - 7.5. Capteurs de CO2
- 8. ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**
- 9. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 9.1. Correspondance
- 10. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
- 11. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA**
- 12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
 - 12.1. Nomination des membres du Comité Intégration et conférences
 - 12.2. Sondage
- 13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**
 - 13.1. Nomination des membres du Comité Innovation et Communication
- 14. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 15. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**
- 16. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 16.1. Bilan financier du CP
 - 16.2. Prévisions budgétaires 2021-2022 du CP
- 17. VARIA**
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (16 décembre 2021)**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 28 OCTOBRE 2021

(CP/21-11/02)

IL EST PROPOSÉ par monsieur **Steeve Nadon** et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 28 octobre 2021 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par monsieur **Steeve Nadon** – Proposition adoptée à l'unanimité)

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 4 OCTOBRE 2021

Madame Robitaille procède au dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du Comité de parents du 4 octobre 2021.

6. CONSULTATIONS

6.1. ÉCOLES CARDINAL-LÉGER, DU GRAND-HÉRON, DU BOIS-DE-LIESSE ET NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX – OUVERTURE DE GROUPES DE MATERNELLE 4 ANS (retour : 15 novembre 2021)

6.1.1. Mot du sous-comité de consultation

La coordonnatrice du sous-comité en charge de la consultation relative à l'ouverture des groupes de maternelle 4 ans dans les écoles Cardinal-Léger, du Grand-Héron, du Bois-de-Liesse et Notre-Dame-de-la-Paix présente le projet de résolution de son groupe de travail à la suite de son étude préliminaire.

6.1.2. Résolution

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/21-11/03)

ATTENDU QUE par la résolution #CA21/22-08-009 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) du 31 août 2021, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, des conseils d'établissement des écoles sélectionnées et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU QUE l'article 37.2 de la Loi de l'instruction publique édicte que le conseil d'établissement de l'école doit être consulté lors de l'ouverture d'un groupe de maternelle 4 ans;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation du Québec souhaite rendre universelle l'accessibilité à l'enseignement à la maternelle 4 ans à tous les élèves du Québec à partir du décret qui entrera en vigueur pour la rentrée scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE le plan de déploiement présenté au MEQ mentionne que le CSSMB devra ouvrir 6 groupes au sein de ses établissements ayant un IMSE situé entre 6 et 10 pour la rentrée scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE les écoles sélectionnées sont Cardinal-Léger, du Grand-Héron, du Bois-de-Liesse et Notre-Dame-de-la-Paix;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'organisation scolaire et de la direction générale du CSSMB;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du CSSMB;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 1^{er} septembre 2021 au 15 novembre 2021, mais que le CSSMB a accepté de la prolonger jusqu'au 25 novembre, date de la rencontre du Comité de parents;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation et qu'un sous-comité a été créé afin d'en faire l'analyse;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont été informés que les conseils d'établissement des écoles du Grand-Héron et Notre-Dame-de-la-Paix ont approuvé l'ouverture d'un groupe de maternelle 4 ans au sein de leur école;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents n'ont pas été informés de la décision prise par les conseils d'établissement des écoles Cardinal-Léger et du Bois-de-Liesse à cet égard;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et y apporter leurs commentaires et recommandations;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis ainsi que des recommandations proposées par le sous-comité de consultation et émettre leurs propres commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Riendeau et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter le projet d'ouverture de groupes de maternelle 4 ans, présenté par le Service de l'organisation scolaire, avec les recommandations suivantes :

- **QU'UNE** publicité adéquate soit effectuée auprès des parents actuels des écoles visées et de leur voisinage afin qu'ils soient convenablement informés de l'ouverture des nouveaux groupes de maternelle 4 ans dans leur secteur;
- **QUE** cette publicité précise les ressources et services qui seront mis en place pour les nouveaux élèves et leurs familles, et particulièrement des allègements pouvant être offerts aux familles à faibles revenus;
- **QUE** cette publicité précise les modalités du transport offert à la clientèle des groupes de maternelle 4 ans.

(Proposé par madame Martine Riendeau– Proposition adoptée à l'unanimité)

6.2. ÉCOLE GUY-DRUMMOND – DEMANDE D'APPROBATION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC EN VERTU DE L'ARTICLE 240 DE LA LIP – ÉCOLE ÉTABLIE AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER (retour : 16 décembre 2021)

6.2.1. Résolution

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/21-11/04)

ATTENDU QUE par la résolution #CA21/22-10-031 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 19 octobre 2021, il a

été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal ;

ATTENDU QUE l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique prescrit qu'exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire puisse, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation du Québec a déjà renouvelé l'approbation de l'établissement aux fins d'un projet particulier de l'école Guy-Drummond jusqu'en juin 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour le maintien de l'école Guy-Drummond comme établissement aux fins d'un projet particulier ;

ATTENDU QUE l'école Guy-Drummond est dédiée à offrir le programme primaire international au préscolaire et au primaire depuis l'année scolaire 2007-2008 ;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement et l'assemblée générale des enseignants de l'école Guy-Drummond ont respectivement adopté une résolution demandant au Centre de services Marguerite-Bourgeoys et au ministre de l'Éducation du Québec leur approbation pour continuer à offrir le programme primaire international selon les exigences du IB (International Baccalauréat) et de la SEBIQ (Société des établissements du baccalauréat international du Québec), dans le respect du programme de formation de l'école québécoise ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au ministre de l'Éducation du Québec d'approuver l'établissement aux fins d'un projet particulier de l'école Guy-Drummond, pour une période de cinq (5) années scolaires, débutant le 1er juillet 2023 ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de l'organisation scolaire et de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 20 octobre au 16 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

IL EST PROPOSÉ par **Anne-Marie Robitaille** et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la demande d'approbation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en vertu de l'article 240 de la LIP (École établie aux fins d'un projet particulier), pour l'école Guy-Drummond, soumise par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)

6.3. ÉCOLE JONATHAN – DEMANDE D’APPROBATION AU MINISTRE DE L’ÉDUCATION DU QUÉBEC EN VERTU DE L’ARTICLE 240 DE LA LIP – ÉCOLE ÉTABLIE AUX FINS D’UN PROJET PARTICULIER (retour : 16 décembre 2021)

6.3.1. Résolution

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/21-11/05)

ATTENDU QUE par la résolution #CA21/22-10-030 adoptée lors de la séance du Conseil d’administration du CSSMB du 19 octobre 2021, il a été adopté à l’unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents et du Syndicat de l’enseignement de l’Ouest de Montréal ;

ATTENDU QUE l’article 240 de la Loi sur l’instruction publique prescrit qu’exceptionnellement, à la demande d’un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le Centre de services scolaire peut, avec l’approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d’un projet particulier autre qu’un projet de nature religieuse ;

ATTENDU QUE le ministère de l’Éducation du Québec a déjà renouvelé l’approbation de l’établissement aux fins d’un projet particulier au primaire de l’école Jonathan jusqu’en juin 2023 ;

ATTENDU QU’il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour le maintien de l’école Jonathan comme établissement aux fins d’un projet particulier ;

ATTENDU QUE l’école Jonathan est reconnue pour offrir une pédagogie alternative depuis plus de 45 ans ;

ATTENDU QUE le Conseil d’établissement et l’assemblée générale des enseignants de l’école Jonathan ont respectivement adopté une résolution demandant au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et au ministre de l’Éducation du Québec leur approbation pour continuer à offrir un programme alternatif, centré sur les enfants et leurs projets, dans le respect du programme de formation de l’école québécoise ;

ATTENDU QU’il y a lieu de demander au ministre de l’Éducation du Québec d’approuver l’établissement aux fins d’un projet particulier de l’école Jonathan, pour une période de cinq (5) années scolaires, débutant le 1er juillet 2023 ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de l’organisation scolaire et de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 20 octobre au 16 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Robitaille et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la demande d'approbation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en vertu de l'article 240 de la LIP (École établie aux fins d'un projet particulier), pour l'école Jonathan, soumise par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)

6.4. MATERNELLE 4 ANS – ADDENDA À LA POLITIQUE DE TRANSPORT DES ÉLÈVES (retour : 16 décembre 2021)

6.4.1. Mot du sous-comité de consultation

La coordonnatrice du sous-comité en charge de la consultation relative à l'addenda à la Politique de transport des élèves en lien avec les groupes de maternelle 4 ans indique que les membres de son groupe de travail se rencontreront le 28 novembre prochain.

6.4.2. Résolution

Un projet de résolution sera présenté aux membres du CP par le sous-comité de consultation à l'occasion de sa séance du 16 décembre prochain.

7. SUIVIS ET INFORMATIONS

7.1. CONGRÈS ANNUEL EN LIGNE DE L'INSTITUT TA (23 au 25 mars 2022)

Madame la présidente signale que le prochain congrès annuel de l'Institut TA se tiendra virtuellement du 23 au 25 mars 2022.

(CP/21-11/06)

ATTENDU QUE le 47^{ème} Congrès annuel de l'Institut des troubles d'apprentissage (ITA) sera présenté virtuellement du 23 au 25 mars 2022;

ATTENDU QUE le coût de l'inscription individuelle est de deux cent quatre-vingt-quinze dollars (295 \$) pour le forfait complet de trois jours;

ATTENDU QUE le coût de l'inscription par personne pour le tarif de groupe, sans date limite d'inscription, est de deux cent quatre-vingt-quinze dollars (295 \$) pour le forfait complet de trois jours

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont convenu de rembourser les frais d'inscription des participants;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont convenu de permettre à dix de leurs membres de participer au 47^{ème} congrès annuel de l'Institut TA;

ATTENDU QUE mesdames Jessica Talbot, Katherie Rochette, Aurora Bétancourt-Castro, Elham Eshaghpour, Geneviève Lajeunesse, Lucie Moulet, Martine Riendeau, Hajar Elhoubbi et Sharon Go ainsi que monsieur Yohann Dericksen ont fait part de leur désir d'assister au 47^{ème} congrès annuel de l'Institut TA;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents de rembourser les frais d'inscription, au tarif de groupe de deux cent quatre-vingt-quinze dollars (295\$),

des 10 participants suivants du CP du CSSMB au 47^{ème} congrès annuel de l'Institut TA :

- Madame **Jessica Talbot**;
- Madame **Katherine Rochette**;
- Madame **Aurora Bétancourt-Castro**;
- Madame **Elham Eshaghpour**;
- Madame **Geneviève Lajeunesse**;
- Madame **Lucie Moulet**;
- Madame **Martine Riendeau**;
- Madame **Hajar Elhoubbi**;
- Madame **Sharon Go**;
- Monsieur **Yohann Derickxsen**.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

Madame la présidente indique qu'un bref résumé des conférences auxquelles assisteront les participants du CSSMB leur sera demandé pour le bénéfice des autres membres du CP. Monsieur Derickxsen se propose afin de recueillir les comptes-rendus de tous les participants.

7.2. RENCONTRE DES PRÉSIDENTES ET VICE-PRÉSIDENTES DES CP À LA FCPQ (4 novembre 2021)

Mesdames Robitaille et Naim ont assisté à la rencontre virtuelle des présidences des CP organisée par la FCPQ. Elles mentionnent que c'était très intéressant. On y a préconisé une bonne pratique de communication avec les directions. Il fut question du colloque de la FCPQ qui sera présenté au printemps prochain ainsi que de la Politique des frais chargés aux parents. Madame Robitaille signale que le CSSMB a consulté le CP l'an passé à ce sujet. Beaucoup de CSS ne l'ont pas encore fait. Madame la présidente annonce qu'un nouveau projet pour la désignation des membres du CA sortira bientôt. Elle mentionne aussi qu'un nouveau gabarit est projeté pour les bilans annuels des CÉ. Le CP sera certainement mis à contribution par le CSS très bientôt. Deux autres rencontres des présidences et des vice-présidences de CP sont prévues en janvier et en avril prochains.

Un délégué demande s'il a été mentionné à la FCPQ que le CSSMB est déjà doté d'une [Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves](#). Madame la présidente indique qu'elle pourra communiquer avec la FCPQ pour l'informer des travaux ayant été menés à ce sujet au CSSMB.

Un délégué demande si le CP a reçu un avis au sujet de la deuxième partie de la Politique, notamment si une modification a été apportée au procédurier selon les demandes des membres du CP. Un délégué soutient qu'une demande officielle devrait être introduite auprès du CSSMB. Madame la présidente en prend note et indique qu'elle effectuera un suivi le 16 décembre prochain.

7.3. ALLOCATION POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE GARDIENNAGE (PROJET DE RÉOLUTION)

Les membres du CP conviennent que le remboursement des frais de déplacement aux séances s'élève à 15 dollars. Un vote est requis pour déterminer le montant du remboursement pour les frais de gardiennage lors de rencontres tenues virtuellement. Les membres conviennent à la majorité qu'un montant maximum de 40 dollars soit alloué pour le remboursement des frais de gardiennage durant les rencontres virtuelles du CP, sur présentation d'un reçu.

(CP/21-11/07)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose d'un budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et **RÉSOLU** à l'unanimité que le Comité de parents, pour l'année scolaire 2021-2022, pour les réunions en présentiel :

- alloue un montant de **quinze dollars (15 \$)** par séance à chaque membre présent à titre d'allocation pour frais de déplacement aux séances ou aux activités, tel que défini à la *Politique et cadre de gestion budgétaire du CP*;
- n'alloue aucun montant de frais de covoiturage;
- rembourse des frais de gardiennage d'un **maximum de quarante dollars (40 \$), par réunion tenue en virtuel ou en présentiel**, sur présentation de reçu, conformément à la *Politique et cadre de gestion budgétaire du CP*.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

7.4. PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES

Madame la présidente indique avoir demandé à la direction générale du CSSMB que soit communiqué au CP tous les résultats en lien avec les tests effectués dernièrement. Elle ajoute attendre une réponse et que ces informations seront déposées sur le site de partage Teams du CP sitôt reçues.

7.5. CAPTEURS DE CO2

Tout comme pour le plomb dans l'eau des écoles, madame la présidente a demandé que soit communiqué au CP toutes les informations relatives à ce dossier. Celles-ci seront déposées sur le site de partage Teams du CP aussitôt qu'elles seront reçues.

8. ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

(CP/21-11/08)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose de règles de régie interne;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter les règles de régie interne du CP 2021-2022, telles que modifiées.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

La version mise à jour des règles de régie interne du CP sera déposée sur le site de partage Teams du CP.

9. MOT DE LA PRÉSIDENTE

9.1. CORRESPONDANCE

Madame la présidente signale avoir reçu un courriel relatif à une résolution du CÉ de l'école Lévis-Sauvé relative à la liberté des enseignants d'aborder des sujets sensibles dans le contexte scolaire. Le substitut de l'école Lévis-Sauvé présente la résolution de son CÉ. Il explique que des enseignants de l'école, s'inquiétant de l'utilisation de certains mots sensibles (ex : haine) ont voulu savoir ce qu'en pensait le CÉ. Les membres du CÉ se sont rendu compte que le sujet intéressait tout le monde, mais qu'il faudrait amener cette demande à un autre niveau. C'est pourquoi le CÉ s'est proposé de voir s'il s'agit d'un sujet qui intéresserait les

membres du CP, et si un sous-comité mandaté pour étudier la question pourrait être mis sur pied. Madame la présidente procède à la lecture de la résolution. Le substitut précise que la démarche est effectuée dans le respect de la Charte des droits et libertés.

Les membres du CP font part de leurs avis et commentaires. Madame la présidente soutient qu'un sous-comité pourrait avoir pour objectif de faire part des préoccupations des parents au CSSMB à ce sujet. Elle ajoute qu'une résolution pourrait être communiquée au CSS. Elle mentionne que le CSSMB répond habituellement aux résolutions lui ayant été soumises.

Madame Robitaille propose que le mandat du sous-comité soit discuté au CX. Elle demande aux membres désirant s'impliquer dans ce dossier de commencer à y penser car un sous-comité pourra être mis sur pied en décembre prochain. Elle ajoute qu'une résolution pourrait être rédigée pour avril ou mai prochain. Les membres du CP en conviennent.

Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 20 heures 50.
Retour de la pause à 21 heures.

Madame la présidente signale que la présidente du CÉ de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt lui a transféré une correspondance qu'elle a envoyée à madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe (RÉTAC : Côte-Saint-Luc, Mont-Royal, Outremont, Île-des-Sœurs et Verdun). Le CÉ de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt pointe le manque de ressources en orthophonie dans son établissement. Le CÉ indique que l'école ne reçoit aucun service depuis plus d'un an et demi.

Madame la présidente procède à la lecture de la correspondance lui ayant été transférée. Elle mentionne avoir discuté avec la présidente du CÉ de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt. Il a été convenu de demander aux membres du CP de vérifier dans leur CÉ si des problématiques sont observées au niveau des services de spécialistes (ex : orthophonistes, psychoéducateurs, etc.). Elle demande aux membres du CP de se renseigner pour voir s'il y a des listes d'attente dans les écoles et de revenir avec leurs observations au CP du 16 décembre prochain.

Il n'y a pas beaucoup d'orthophonistes au CSS et il manque de spécialistes partout. Les membres du CP font part de leurs avis, premières observations et commentaires.

Madame la présidente mentionne qu'elle ramassera les portraits des écoles le plus rapidement possible. Elle souligne qu'ils pourront lui être envoyés afin d'avoir une vue globale de la situation. Par la suite, une résolution signalant les préoccupations des membres du CP pourra être communiquée au CSSMB.

Madame la présidente signale son intention de faire parvenir un courriel aux membres du CP dans les prochains jours afin de leur transmettre un sommaire des dossiers à discuter dans leur CÉ.

Le CSSMB est présent à toutes les foires à l'emploi et rencontre aussi les finissants dans les universités. Un substitut soutient qu'il y a pénurie de spécialistes et qu'un finissant va aller travailler au privé où il peut gagner plus d'argent.

10. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Le point est reporté.

11. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA

Le point est reporté.

12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

12.1. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

Madame la présidente souligne que tout membre désirant se joindre au Comité Intégration et Conférences est le bienvenu.

12.2. SONDAGE

Madame Jessica Talbot signale avoir fait parvenir un sondage aux membres du CP afin de récolter leur suggestions de thèmes pour les conférences de cette année scolaire. Elle les remercie pour leurs retours. Mesdames Talbot et Boufenik se sont penchées sur une série de conférences. Elles ont commencé à contacter des conférenciers et à se renseigner sur les coûts. Madame Talbot indique que le sous-comité Intégration et Conférences sera en mesure de présenter un projet de calendrier aux membres du CX le 1^{er} décembre prochain. Madame Talbot ajoute que la conférence traitant du Plan d'intervention sera présentée en raison d'une grande demande.

13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

13.1. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

Mesdames **Judith Lalonde-Dionne** et **Elham Eshaghpour** proposent de joindre madame Fatou Diop au sein du Comité Innovation et Communication.

Madame Lalonde-Dionne, coordonnatrice de ce sous-comité en 2020-2021, indique qu'elle communiquera toutes les informations relatives au travail effectué durant son mandat à la coordonnatrice 2021-2022.

Madame la présidente annonce que la dernière séance du CX, tenue sur la plateforme Teams, a rencontré quelques difficultés et qu'il a été convenu, avec le secrétariat général, de poursuivre la tenue des rencontres du CP sur la plateforme Zoom jusqu'à nouvel ordre. Cependant, les dossiers et informations diverses continueront à être déposés sur le site de partage Teams du CP.

14. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Madame Anne-Hortense Ebena a assisté à la réunion du Comité consultatif de transport du 11 novembre dernier. Madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) a rappelé les dossiers traités lors des rencontres du comité consultatif des 2 juin et 28 septembre derniers. Madame Ebena mentionne la présence d'un représentant de la STM venu parler d'une consultation civile, de la refonte tarifaire, d'une augmentation à prévoir et de la gratuité pour les enfants de moins de 11 ans accompagnés d'un adulte. Le 28 septembre dernier, la protectrice de l'élève du CSSMB a procédé à une présentation avant de déposer son rapport ayant été adopté par le CA. Madame Ebena signale qu'il fut également question de l'addenda à la Politique de transport des élèves de maternelle 4 ans. Elle mentionne que les membres du comité consultatif ont donné leur approbation au niveau de l'ajout de l'addenda. Elle ajoute que certaines règles en lien avec ces élèves ne figurent pas dans la Politique actuelle. Il a été fait référence à

l'accessibilité au transport scolaire. Apparemment, certains parents désirent un changement radical des Politiques qui font en sorte qu'un enfant soit accepté ou non (ex : exceptions, critères, etc.). Des consultations sont en cours.

Le 11 novembre dernier, il fut question de l'achat de gré à gré des berlines. Le CSSMB fait affaire en ce moment avec deux transporteurs qui ont demandé un montant supplémentaire. Le CSS a lancé un appel d'offres à l'issue duquel un soumissionnaire a été retenu. Le CSSMB aura donc maintenant trois contractants.

Madame Ebena indique que madame Provost désirait recevoir l'approbation du comité consultatif à propos des démarches qu'entreprennent les directions d'établissement au sujet des sorties des élèves liées aux activités de l'école. Elle relate que c'est la direction de l'école qui se démène pour faire les démarches auprès des transporteurs. Les membres du comité consultatif ont été favorables à ce que le CSSMB intègre un processus de négociation lié aux activités des élèves lors de sorties scolaires dans les contrats de gré à gré. Madame Provost a précisé que le CSSMB est actuellement en train de rédiger un contrat en fonction du besoin de la population, des valeurs et des circonstances.

Un délégué demande si le transport est gratuit ou payant. Madame Ebena répond que plusieurs critères entrent en ligne de compte. Elle mentionne que le critère principal est lié à la distance séparant l'enfant de son domicile (1.6 km). Elle ajoute qu'un enfant répondant au critère de distance sera accepté et ne le sera pas dans le cas contraire. Une exception existe, concernant les enfants habitant dans une zone dangereuse. Le transport de courtoisie peut être offert, moyennant un certain montant si des places sont disponibles dans l'autobus. Un délégué dit penser que le coût s'élève à 100 dollars. Madame Ebena signale qu'un enfant éprouvant des ennuis de santé peut également être transporté. Un billet médical est alors nécessaire.

Un délégué déclare que beaucoup de parents demandent la façon dont est calculée la distance. Il critique le CSS en ce qui a trait aux zones dangereuses. Il soutient que, pour sauver une centaine de mètres et pour ne pas leur offrir de transport, la solution proposée amène des élèves à emprunter des ruelles sans trottoirs et avec des bancs de neige d'une taille considérable. Madame Ebena répond que madame Provost effectivement souligné ce problème, mais qu'il revient aux parents de le signaler.

Il est mentionné que les brigadiers scolaires sont gérés par la police.

Un délégué indique que la représentante du CP au Comité consultatif de transport 2020-2021 a écrit à la FCPQ pour signaler le fait que les transports sont payants pour certains et non pour d'autres et que cela créait certaines frustrations. Elle a demandé s'il s'agit d'un problème vécu ailleurs, voire dans quelle mesure un assouplissement serait possible. La FCPQ a répondu avoir pris note. Il ajoute qu'on verra ce que la fédération fera ensuite.

Madame la présidente demande que la Politique de transport des élèves soit déposée sur le site de partage Teams du CP.

Madame Ebena souligne que la prochaine rencontre du Comité consultatif de transport se tiendra en janvier 2022.

15. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ

Monsieur Gnahoua Zoabli évoque le forum CCSÉHDAA de la FCPQ du 4 décembre prochain ([Forum des parents d'élèves HDAA avec Dre Nadia - FCPQ](#)). Il mentionne la tenue du Conseil général de la FCPQ du 19 au 20 novembre derniers. Il annonce que le CG express sera désormais publié les vendredis. Le CG express est disponible sur le site de partage Teams du CP, sous la rubrique FCPQ.

Monsieur Zoabli indique qu'un comité, dont il fera partie, a été créé afin de réviser le code d'éthique et de déontologie de la FCPQ. Une première rencontre est prévue le 2 décembre

prochain. Ce comité va réfléchir à ses objectifs. Il va se pencher sur un plan de travail et un nouveau contenu actualisé du code d'éthique de la FCPQ.

16. MOT DE LA TRÉSORERIE

16.1. BILAN FINANCIER DU CP

Madame Hala Jawlakh mentionne avoir lu le document intitulé « Politique et cadre de gestion budgétaire du CP ». Elle indique qu'un reçu sera requis pour le remboursement des frais de gardiennage. Elle ajoute qu'un gardiennage effectué par un membre de la famille n'est pas remboursable.

16.2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022 DU CP

Le point est reporté.

17. VARIA

Aucun point n'a été traité en Varia.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : 16 DÉCEMBRE 2021

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 55.

Madame Anne-Marie Robitaille,
Présidente 2020-2021 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

P.V. 25 NOVEMBRE 2021 – CP

/rm